



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
VAR
SERVICES LOCAL DU DOMAINE
PLACE BESAGNE – CS 91409
83056 TOULON CEDEX

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances
publiques du Var
Pole Partenaire/ Service local du Domaine
Place Besagne – CS 91409
83056 Toulon Cedex
Téléphone : 04.94.03.81.00
Mél: ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Denise DIDERON
Téléphone : 04.94.03.81.54
Mél :
denise.dideron@dgfip.finances.gouv.fr
Réf.527/2022 :

Monsieur le Directeur départemental des territoires
et de la mer du département du Var

Délégation à la mer et au littoral - Service DPM et
Environnement Marin - Bureau littoral Est

Préfecture du Var

Bvd du 112ème régiment d'Infanterie CS 31209

83070 TOULON cedex

TOULON, le 04/10/2022

Objet : SAINT RAPHAEL – Projet de concession de la plage naturelle d'Arène Grosse

Référence : Votre courrier BLE 153/2022 du 04/07/2022

Par courrier du 04 juillet 2022, vous m'avez communiqué pour avis et fixation des conditions financières, le projet de cahier des charges de la concession de la plage naturelle précitée, dont l'autorisation est prévue au profit de la Commune de SAINT RAPHAEL à compter du 1^{er} janvier 2023.

Je vous informe que ce projet n'appelle pas, de ma part, d'observations du point de vue domanial.

S'agissant de la fixation des conditions financières, le barème départemental applicable pour 2023 s'élève à 11,41 €/m² pour la surface sous-traitée et un minimum de perception de 290 € est appliqué pour les enrochements et épis.

Sur ce fondement, la part fixe de la redevance domaniale s'élève à 1784 € et se décompose de la manière suivante :

surface sous traitée, 2 lots	=	131 m ² X 11,41 € =	1494 €
enrochement (minimum de perception)	=		290 €
			1784 €

Par ailleurs, l'article 15 du cahier des charges de la concession sera complété du nouvel indice TP 02 à savoir : Mai 2022 : 133,30.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
et par délégation
La Cheffe du Service Local du Domaine


Marie Christine BELLUOT
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques